

# Canada

CHECK AGAINST DELIVERY  
VÉRIFIER AU PRONONCÉ

STATEMENT ON BEHALF OF CANADA, AUSTRALIA AND NEW ZEALAND (CANZ)

BY

AMBASSADOR RICHARD ARBEITER

DEPUTY PERMANENT REPRESENTATIVE OF CANADA TO THE UNITED NATIONS

5<sup>TH</sup> COMMITTEE - ITEM 138 IMPROVING THE FINANCIAL SITUATION OF THE UNITED  
NATIONS – SECRETARY GENERAL'S PROPOSALS

NEW YORK, 4 JUNE 2019

-----  
DÉCLARATION AU NOM DU CANADA, AUSTRALIE ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE LIVRÉ

PAR

AMBASSADEUR RICHARD ARBEITER

REPRÉSENTANT PERMANENT ADJOINT DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES

5<sup>EME</sup> COMITÉ - ARTICLE 138 AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES  
NATIONS UNIES – LES PROPOSITIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NEW YORK, LE 4 JUIN 2019

Agenda item 138: Improving the Financial Situation of the United Nations

CANZ statement on the Secretary-General's proposals

June 4<sup>th</sup>, 2019

Madam Chair,

Thank you for giving me the floor, and thank you to Secretary-General Guterres and Chairperson Terzi for presenting the two reports.

In its statement of May 16<sup>th</sup>, CANZ called for General Assembly action in response to the liquidity crisis. We welcome the ACABQ's acknowledgement of the problems set out by the Secretary-General and his senior management, and that Committee's endorsement of a number of the proposals.

Madam Chair,

The contributors of troops, police and equipment to peacekeeping operations are the most obvious victims of the Organization's arrears and liquidity problems, and so it is appropriate that the GA begins taking corrective measures in this session.

The pooling of peacekeeping cash and annual letters of assessment, subject to the constraints set out by the Secretary-General, have the full support of CANZ.

The Secretary-General, in his March 1<sup>st</sup> presentation, described the perverse current situation in which credits are paid to Member States that have not earned them. This not only harms liquidity, it offends basic notions of fairness and equity.

Credits to those in arrears act effectively as financial transfers from those Member States that have fulfilled their obligations to those that have not. They are the very opposite of an "early-payer incentive."

In most of the rest of the UN system with assessed contributions budgets, credits are automatically applied against a Member's arrears. In this area, as in too many others, the General Assembly needs to catch up with the good practice our same UN membership has established elsewhere.

It is CANZ's hope that GA approval of the SG proposals we have mentioned thus far this morning will suffice to put all peacekeeping missions on sounder footing and improve the UN's respect for obligations set out in the MoUs it signs with troop, police and equipment contributors.

There was a further proposal - regarding more flexible use of the Peacekeeping Reserve Fund - on which ACABQ has not pronounced, but which merits consideration.

Those actions the GA takes this session should be allowed time to improve liquidity and be assessed for effectiveness. Thereafter, and only as a last resort, should we return to the question of a Peacekeeping Working Capital Fund.

Madam Chair,

CANZ has difficulty with both Working Capital Fund proposals for the same reason: moral hazard.

There is the significant risk that a deeper buffer inadvertently leads to debtors falling further into debt to the Organization.

There are, unfortunately, precedents. Past increases to the Regular Budget's WCF have been outpaced by increases in arrears. Essentially that is why Fifth Committee is having today's debate.

A small number of well-meaning donors additionally filled a Special Account aimed to supplement the WCF, only to see the GA draw down that liquidity to cover short-term budgetary needs in 2013 and in April 2015.

At a minimum, the Special Account should be restored by the GA using Regular Budget unencumbered balances and the cancellation of prior-period obligations to the amount that was taken out: \$63.2 M.

The ACABQ helpfully cited the precedents for suspension of Financial Regulations 5.3 and 5.4 that have been approved by the GA before.

**CANZ calls on** all contributors to the Special Account to stand firm in demanding that the funds they contributed be restored by the GA and used exclusively for their intended purpose.

Once the Special Account has been fully restored, Regular Budget credits should be applied to arrears and only returned to those current on their assessments. **Credit needs to be earned.**

Madam Chair,

CANZ continues to support the Secretary-General's request for budget flexibility. He is seeking to allow managers to manage, and the flexibility sought is within budget sections. This ensures that the funds appropriated would continue to be aligned with mandate delivery not only by budget part, but by budget section.

The Secretary-General has reported that budget rigidities combined with serious liquidity problems have already resulted in the delay of mandated activities. It is easy to see this getting worse unless the GA takes the necessary actions.

CANZ supports addressing both parts of the problem and freeing managers to manage, so as to maximize the effective delivery of all mandated activities.

Thank you

Point 138 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de  
l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du groupe CANZ au sujet des propositions du Secrétaire général

4 juin 2019

Madame la Présidente,

Je vous remercie de m'avoir donné la parole, et je remercie le Secrétaire général Guterres et le Président Terzi d'avoir présenté les deux rapports.

Dans sa déclaration du 16 mai, le groupe CANZ a appelé l'Assemblée générale à agir face à la crise des liquidités. Nous nous félicitons que le CCQAB reconnaisse les problèmes exposés par le Secrétaire général et ses hauts responsables et que le Comité ait soutenu un certain nombre de ces propositions.

Madame la Présidente,

Les pays qui fournissent des contingents, des effectifs de police et du matériel aux opérations de maintien de la paix sont les victimes les plus évidentes des arriérés et des problèmes de liquidités de l'Organisation. Il convient donc que l'Assemblée générale commence à prendre des mesures correctives pendant cette session.

La mise en commun de la trésorerie des opérations de maintien de la paix et des lettres annuelles de mise en recouvrement, sous réserve des contraintes fixées par le Secrétaire général, bénéficie du plein appui du groupe CANZ.

Dans sa présentation du 1<sup>er</sup> mars, le Secrétaire général a exposé la situation perverse actuelle dans laquelle des États membres reçoivent des crédits alors qu'ils ne les ont pas gagnés. Non seulement cette situation nuit aux liquidités, mais elle va à l'encontre des notions de base de la justice et d'équité.

Les crédits versés à ceux qui sont en retard dans le paiement de leurs contributions font effectivement office de transferts financiers des États membres qui se sont acquittés de leurs obligations à ceux qui ne l'ont pas fait. C'est tout le contraire d'une « incitation à payer tôt ».

Dans la plupart des autres organismes du système des Nations Unies qui ont des budgets constitués de quotes-parts, les crédits sont automatiquement imputés sur les arriérés d'un membre. Dans ce domaine, comme dans tant d'autres, l'Assemblée générale doit rattraper les bonnes pratiques adoptées par les mêmes membres de l'ONU ailleurs.

Le groupe CANZ espère que l'approbation par l'Assemblée générale des propositions du Secrétaire général que nous avons mentionnées ce matin suffira à consolider toutes les missions de maintien de la paix et à améliorer le respect par l'ONU des obligations énoncées dans les protocoles d'accord qu'elle signe avec les pays fournisseurs de contingents, d'effectifs policiers et de matériel.

Il y a une autre proposition – concernant une utilisation plus souple du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix – sur laquelle le CCQAB ne s'est pas prononcé, mais qui mérite d'être examinée.

Il faudrait laisser du temps pour que les mesures prises par l'Assemblée générale au cours de cette session améliorent les liquidités et pour en évaluer l'efficacité. Par la suite, et seulement en dernier recours, nous devrions revenir à la question d'un fonds de roulement pour le maintien de la paix.

Madame la Présidente,

Le groupe CANZ éprouve des difficultés avec les deux propositions du fonds de roulement pour la même raison : le risque moral.

En effet, il existe un risque important qu'une mesure-tampon plus importante conduise par inadvertance à ce que les débiteurs s'endettent davantage auprès de l'Organisation.

Il existe malheureusement des précédents. Les augmentations passées du Fonds de roulement du budget ordinaire ont été dépassées par des augmentations des arriérés. C'est essentiellement la raison pour laquelle la Cinquième commission tient le débat d'aujourd'hui.

Un petit nombre de donateurs bien intentionnés ont en outre alimenté un compte spécial destiné à étoffer le fonds de roulement, pour ensuite constater que l'Assemblée générale avait puisé dans ces liquidités pour couvrir les besoins budgétaires à court terme en 2013 et en avril 2015.

Au minimum, l'Assemblée générale devrait rétablir le compte spécial au moyen des soldes inutilisés du budget ordinaire et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs à hauteur du montant qui en a été prélevé, soit 63,2 millions de dollars.

Le CCQAB a utilement cité les précédents concernant la suspension de l'application des articles 5.3 et 5.4 du Règlement financier qui ont déjà été approuvés par l'Assemblée générale.

**Le groupe CANZ appelle** tous les contributeurs au compte spécial à rester fermes et à exiger que les fonds qu'ils ont versés soient restitués par l'Assemblée générale et utilisés exclusivement aux fins prévues.

Une fois que le compte spécial aura été intégralement rétabli, les crédits du budget ordinaire devraient être imputés sur les arriérés de contributions et ne revenir qu'à ceux dont les quotes-parts sont à jour. **Les crédits doivent être gagnés.**

Madame la Présidente,

Le groupe CANZ continue d'appuyer la demande de flexibilité budgétaire formulée par le Secrétaire général. Il cherche à permettre aux gestionnaires de gérer, et la souplesse recherchée se situe dans les limites des chapitres du budget. De cette façon, les fonds attribués continueront de concorder avec l'exécution des mandats, non seulement par partie du budget, mais aussi par chapitre du budget.

Le Secrétaire général a indiqué que les rigidités budgétaires, conjuguées à de graves problèmes de liquidités, avaient déjà entraîné des retards dans les activités prescrites. Il est facile d'entrevoir que la situation s'aggraverait si l'Assemblée générale ne prend pas les mesures nécessaires.

Le groupe CANZ appuie le fait de s'attaquer aux deux parties du problème et de libérer les gestionnaires pour qu'ils puissent gérer, de manière à maximiser l'exécution efficace de toutes les activités prescrites.

Merci.